



Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 décembre 2021

n° 173-21

Objet : *RS - Approbation de l'avenant 1 au marché F20035 de travaux pour la vidange, la remise en état et la remise en service des deux digesteurs et la mise en place d'un tamis sous pression sur la ligne de digestion de l'usine de dépollution de Grand Chambéry*

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

| | |
|--------------------------------|---|
| Aillon-le-Jeune | |
| Aillon-le-Vieux | Christian Gogny |
| Arith | |
| Barberaz | Arthur Boix-Neveu |
| Barby | Christophe Pierretton |
| Bassens | |
| Bellecombe-en-Bauges | Eric Delhommeau |
| Challes-les-Eaux | Josette Rémy |
| Chambéry | Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt |
| Cognin | Corinne Charles - Franck Morat |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | |
| Ecole | Hervé Ferroud-Plattet |
| Jacob-Bellecombette | |
| Jarsy | |
| La Compôte | Jean-Pierre Fresso |
| La Motte-en-Bauges | Damien Regairaz |
| La Motte-Servolex | Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux |
| La Ravoire | Grégory Basin - Alexandre Gennaro |
| La Thuile | Dominique Pommat |
| Le Châtelard | Vincent Boulnois |
| Le Noyer | Philippe Gamen |
| Les Déserts | Sandra Ferrari |
| Lescheraines | Max Joly |
| Montagnole | Jean-Maurice Venturini |
| Puygros | |
| Saint-Alban-Leysse | Michel Dyen |
| Saint-Baldoph | Christophe Richel |
| Saint-Cassin | Jocelyne Gougou |
| Sainte-Reine | |
| Saint-François de Sales | |
| Saint-Jean-d'Arvey | Christian Berthomier |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | Marcel Ferrari |
| Sonnaz | Daniel Roचाix |
| Thoiry | |
| Vérel-Pragondran | Jean-Pierre Coendoz |
| Vimines | Corine Wolff |

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 décembre 2021

délibération n° 173-21

objet **RS - Approbation de l'avenant 1 au marché F20035 de travaux pour la vidange, la remise en état et la remise en service des deux digesteurs et la mise en place d'un tamis sous pression sur la ligne de digestion de l'usine de dépollution de Grand Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché F20035, relatif aux travaux pour la vidange, la remise en état et la remise en service des deux digesteurs et la mise en place d'un tamis sous pression sur la ligne de digestion de l'usine de dépollution de Grand Chambéry, a été attribué au groupement d'entreprises OTV Services France / Astradec / Etandex.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 600 000 € HT et un maximum de 2 000 000 € HT, conclu pour une durée de 19 mois à compter du 19 novembre 2020. Son montant estimatif initial selon détail quantitatif estimatif est de 1 700 299 € HT.

Les prestations de vidange du digesteur 1 et de la bêche à boues digérées ont été plus longues que prévu. Elles ont donné lieu à l'extraction d'une quantité de matière bien supérieure au prévisionnel, en raison d'un taux d'ensablement de 10 à 12 % environ au lieu d'un taux habituel de 2 % pour ce type d'ouvrage. Le tonnage de matières à pomper a été multiplié par 10.

Ainsi, le montant des travaux de vidange et opérations associées du digesteur 1 et de la bêche à boues digérées s'élève à 1 300 359 € HT, au lieu de 850 698 € HT prévus au détail quantitatif estimatif (DQE).

Par ailleurs, suite au diagnostic des ouvrages, des prix nouveaux ont été créés pour :

- remplacer le revêtement de la bêche à boues digérées,
- réhabiliter les cannes de brassage au lieu de les remplacer,
- ajouter des sondes radars pour mesurer les niveaux dans le digesteur 1 et la bêche à boues digérées.

Compte tenu du bon état constaté du digesteur, certains travaux estimés dans le détail quantitatif estimatif du marché ne seront pas commandés, engendrant une moins-value de 198 702,50 € HT.

Un avenant est donc nécessaire, pour prendre en compte :

- la modification du montant du marché pour la prestation de vidange des boues du digesteur n° 1, ainsi que le réajustement de la répartition des montants entre les cotraitants du groupement titulaire,
- l'intégration de prix nouveaux,
- la prolongation du délai contractuel d'exécution du bon de commande n° 06CARL041425.

De plus, l'avenant mentionne la fin anticipée de l'accord-cadre, les conditions de réalisation des travaux réalisés à ce jour laissant présager un dépassement substantiel du montant maximum.

Ainsi, l'accord-cadre prendra fin à la date de réception des travaux du digesteur 1, pour un montant total de 1 601 777 € HT.

Les travaux de vidange et de réhabilitation du deuxième digesteur feront l'objet d'un nouveau marché de travaux avec mise en concurrence.

| Récapitulatif financier | Montant DQE HT | Avenant 1 HT | Nouveau montant HT après avenant 1 |
|---|--------------------|------------------|------------------------------------|
| Montant digesteur 1 et bêche à boues digérées | 850 698 € | 449 661 € | 1 300 359 € |
| Tamis | 301 418 € | - | 301 418 € |
| Total | 1 152 116 € | 449 661 € | 1 601 777 € |

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des

accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F20035,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 au marché F20035 relatif aux travaux pour la vidange, la remise en état et la remise en service des deux digesteurs et la mise en place d'un tamis sous pression sur la ligne de digestion de l'usine de dépollution de Grand Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 173-21

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant 1 au marché F20035 de travaux pour la vidange, la remise en état et la remise en service des deux digesteurs et la mise en place d'un tamis sous pression sur la ligne de digestion de l'usine de dépollution de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 16 décembre 2021

Annexe(s) :
Annexe 1 avt 1 au marché F20035,
Annexe 2 avt 1 au marché F20035,
Annexe 3a avt 1 au marché F20035,
Annexe 3b avt 1 au marché F20035,
Annexe 4 avt1 au marché F20035, Avenant 1 marché F20035

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211216-lmc1H26425H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26425H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au